

NINIO de ROX – CONTRAT DE SAILLIE JUMENT IAF 2015

Vendeur : Jacques Bigarré
Adresse : 56, rue Pasteur
50110 TOURLAVILLE
Tel : 06 71 49 07 61

E-mail : jacques.bigarre@wanadoo.fr



Acheteur (propriétaire ou représentant autorisé)

Nom - Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

E-mail :

Conditions de vente

L'acheteur désigné ci-dessus achète au vendeur une carte de saillie en **IA frais (3 doses)** de l'étalon **NINIO de ROX** pour la saison de monte 2015.

La réservation de la carte de saillie est effective au retour du présent contrat signé, en deux exemplaires, accompagné du chèque correspondant à la 1ère fraction soit 220€.

- 1ère Fraction : **Réservation 0€ TTC + Frais techniques 220€ TTC (TVA 10%)** encaissable à la réservation

- 2ème Fraction : **Solde 880€ TTC (TVA 10%)** à régler si poulain vivant à 48h.

Conditions d'utilisation

La carte de saillie est réservée pour la jument suivante :

Nom : **N° de Sire** : **Race** :

Nom du Centre d'insémination: Denis Brohier Haras de Tamerville, 50500 St-Côme du Mont

Tél : 02.33.42.38.87 / 06.75.39.90.53

Adresse:

Tel: **e-mail**:

1 - La carte de saillie est réservée pour cette seule jument et pour ne produire qu'un seul poulain.

2 - Le prix de saillie comprend le prix de trois doses. La demande d'envoi de doses doit être faite par l'Acheteur ou le centre de mise en place **au plus tard avant 12h00 le jour de l'insémination**.

3 - A la demande de l'Acheteur, l'achat de **doses supplémentaires** se fera au prix suivant: **77€ TTC** pour 1 dose.

4 - Les conditions d'hébergement et de suivi seront à déterminer directement avec le centre de mise en place : Denis Brohier Haras de Tamerville 50500 Saint-Côme du Mont où sera inséminée la jument. L'Acheteur dégage le Vendeur de toute responsabilité concernant les dommages pouvant survenir à la jument ou à son poulain.

5 - Les frais d'insémination ne sont pas compris dans le prix de saillie ; les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, de transport, etc.... sont à la charge de l'Acheteur.

6 - L'Acheteur déclare savoir que, du fait du recours à l'insémination artificielle, l'inscription du produit à naître au Stud-Book ne sera possible qu'après étude de la compatibilité de son hémotype avec celui des parents. Il accepte de supporter le coût de ces analyses et renonce à tout recours contre le Vendeur au cas où ces analyses ne rendraient pas possible, pour quelque cause que ce soit, l'inscription du produit au Stud-Book.

Conditions particulières :

Fait à Le/...../2015

Signature de l'Acheteur, porter la mention « lu et approuvé »

Le Vendeur Jacques Bigarré

Retourner, pour enregistrement, les deux contrats signés + un chèque de 220€.

1 exemplaire du contrat vous sera retourné après cet enregistrement.